

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 010-2902/17/BM

■ **Approbation de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association WIMOOV en matière de mobilité inclusive** MET 17/5558/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi; dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

En même temps que la Métropole se destine à faire de son territoire un lieu de performance économique, elle doit pouvoir concilier un développement équilibré de son territoire sur la question de la solidarité pour devenir un lieu de performance également sociale.

De grands enjeux nous attendent à plus ou moins long terme, tels que la création d'emplois sur le territoire métropolitain, le soutien d'un développement économique plus équilibré qui se traduit, notamment, par l'égalité d'accès de tous au monde du travail, en tant que condition d'insertion d'un public éloigné de l'emploi.

La mobilité apparaît comme un des premiers éléments déterminant dans la réussite du parcours d'insertion voire un facteur clé d'insertion et d'accès à l'emploi réussi. En effet, un des premiers freins d'accès à l'emploi pour un public en insertion, porte sur des problèmes liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison de son coût, notamment mais également du point de vue des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de son usage. Par ailleurs, on constate qu'un certain nombre d'employeurs rencontrent des difficultés de recrutement voire même renoncent à

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2017

pourvoir un emploi en raison de difficulté liée à la mobilité dans des secteurs d'activité comme celui de l'aide à domicile notamment.

Compte tenu du public en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, la mobilité doit s'appréhender à la fois comme l'apport de réponses financières et matérielles mais également de réponses pédagogiques, d'informations et de conseils, de sorte que, sur le territoire métropolitain, puissent coexister, à côté de l'accompagnement individualisé à l'emploi, notamment dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des dispositifs d'accompagnement à la mobilité des publics précaires, présentant l'autonomie en mobilité comme le gage d'une insertion socioprofessionnelle réussie.

La mobilité apparaît donc comme un des facteurs majeurs de l'intégration sociale et la Métropole souhaite agir en faveur d'une mobilité inclusive, accessible à tous et gage d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

L'association WIMOOV est une association chargée d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome en présentant, notamment, des solutions adaptées aux personnes et aux territoires pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

L'association WIMOOV est un acteur national dans le domaine de la mobilité depuis quasiment 20 ans, ce qui lui a permis d'acquérir une expertise reconnue dans le traitement des problématiques de mobilité des publics fragiles et ce, sur des territoires différents : urbains, péri-urbains et ruraux. En 2017, elle porte 25 plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire français avec 91 salariés qui accompagnent chaque année près de 11 000 personnes.

WIMOOV développe, depuis 2007, une plateforme de mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et a accompagné depuis sa création plus de 6 500 personnes rencontrant des difficultés de mobilité dans leur insertion socioprofessionnelle.

La plateforme de mobilité est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose un système de solutions de mobilité, qu'elles soient matérielles (voitures, scooters ou vélos à assistance électrique) ou pédagogiques (ex : formation, coaching mobilité ou conseil en mobilité individualisé), intégrée aux moyens présents du territoire et adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

Elle constitue un guichet unique permettant de faciliter et d'accélérer la prise en charge des publics et d'améliorer la visibilité des actions mobilité du territoire pour les publics et les partenaires (prescripteurs et financiers), dans une optique d'accès à l'emploi mais aussi de développement d'une mobilité durable et plus douce (intermodalité, promotion des transports en commun).

WIMOOV affirme sa volonté de pouvoir faire perdurer ses activités sur ses territoires d'intervention et de développer ses actions sur des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, non desservis par des actions de mobilité inclusive.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2017

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 084-1364/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion à l'association WIMOOV au regard de son objet social et le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 20 000 euros ;

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2017 de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ